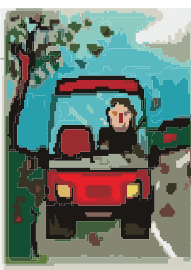





Les conditions de conduite en hiver : 4 codes à connaître

L'usager doit adapter sa conduite
en fonction des phénomènes météorologiques
et des conditions de circulation qui leur sont associées

Code de référence	Conditions météorologiques	Avant de prendre la route	Pendant la conduite
C1	 <p>ROUTE NORMALE</p> <p>Ni neige, ni verglas sur la partie circulée</p>	<p>Surveiller l'usure des pneus</p> <p>Attention aux caprices de la météo</p>	<p>Etre très attentif car la route peut très vite devenir délicate</p>
C2	 <p>ROUTE DELICATE</p> <p>Verglas localisé</p> <p>Neige fraîche de faible épaisseur (< 10 cm)</p>	<p>Pneus hiver recommandés</p> <p>Se méfier du verglas</p>	<p>- Ralentir ... surtout en virage et en déclivité</p> <p>- Augmenter l'interdistance entre véhicules</p>
C3	 <p>ROUTE DIFFICILE</p> <p>Verglas généralisé</p> <p>Neige fraîche d'environ 20 cm d'épaisseur</p>	<p>Pneus hiver indispensables</p> <p>Chaînes souhaitables</p>	<p>- Ne pas chaîner sur la voie</p> <p>- Ne pas s'arrêter dans une côte</p> <p>- Ne pas doubler un véhicule bloqué sans être sûr de pouvoir dégager la voie</p>
C4	 <p>ROUTE IMPRATICABLE</p> <p>Pluie verglaçante ou en surfusion</p> <p>Neige fraîche supérieure à 20 cm et/ou formation de congères</p>	<p>Ne circuler qu'en cas d'absolue nécessité</p> <p>Chaînes indispensables</p> <p>Risque de paralysie complète</p>	<p>- Se tenir informé</p> <p>- Si possible, s'arrêter en lieu sûr</p> <p>- Faciliter le passage des engins de salage et de déneigement</p>

Où vous adresser ?

DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES
Service Entretien et Règlementation / Bureau Exploitation et SIG
28 Avenue Gambetta / 15000 AURILLAC
Tel : 04.71.46.21.68

AGENCE D'AURILLAC
Rue Nicéphore Niepce
15000 AURILLAC
Tel : 04.71.63.66.73

AGENCE DE MAURIAC
Avenue Raymond Cortat
15200 MAURIAC
Tel : 04.71.68.30.01

AGENCE DE SAINT-FLOUR
Village Entreprises - Le Rozier
COREN / 15100 SAINT-FLOUR
Tel : 04.71.60.69.90

Comment s'informer ?

- . **Au moment du départ :**
- sur internet : . www.inforoute.cantal.fr (routes départementales)
. www.inforoute-massif-central.fr (réseau national)
. www.meteofrance.com
- par téléphone avec le répondeur du Conseil Général : 0820.26.15.15
- . **Plaquette disponible sur le site du Conseil Général :**
www.cantal.fr
(rubrique : Services et Aides / Réseau routier / Documentation)

CONSEIL GENERAL DU CANTAL
28 Avenue Gambetta / 15015 AURILLAC Cedex
Tel : 04.71.46.20.20

cantal
AUVERGNE

VIABILITE HIVERNALE



Le Conseil Général du Cantal
agit pour votre confort
et votre sécurité

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

LES NIVEAUX DE SERVICE DE VIABILITE HIVERNALE :

Les niveaux de service permettent au Conseil Général de répartir ses moyens sur l'ensemble du territoire selon le rôle socio-économique des itinéraires routiers tout en tenant compte des réalités climatiques. Ils sont définis dans le tableau ci-dessous et sont présentés sur la carte ci-contre.

Les niveaux S1 et S2 concernent le réseau principal. Des moyens matériels et humains sont mobilisables sur des plages horaires étendues. La surveillance de ces réseaux est organisée et le traitement des chaussées avec des fondants (sel) peut y être prescrit.

Les niveaux S3 et S4 concernent le réseau secondaire. Des moyens matériels et humains sont également mobilisables mais sur des plages horaires plus réduites, essentiellement pour des précipitations neigeuses. Sauf exception, l'utilisation de fondants (sel) est proscrite. Les abrasifs (gravillons ou pouzzolane) sont plus appropriés.

Le niveau S5 correspond à des sections de route non traitées en hiver pendant les phénomènes météo. Elles ne sont pas fermées à la circulation mais l'utilisateur y circule à ses risques et périls. Les services routiers interviendront sur ces itinéraires pour permettre le secours aux personnes qui, si elles se sont mis délibérément en danger, pourront se voir facturer le coût de l'intervention.

Les objectifs des niveaux de service sont définis par des conditions de circulation:

- normales
- délicates
- difficiles
- impraticables

Ces quatre étapes dans l'évolution des conditions de circulation sont celles utilisées par les services du Conseil Général pour communiquer sur l'état du réseau. Elles sont définies sur le tableau figurant au verso.

Vous pouvez les consulter : . sur le site www.inforoute.cantal.fr
 . sur répondeur au **0820.26.15.15**

	OBJECTIFS		ORGANISATION		
	Plages horaires	Condition de référence	Plages horaires de surveillance	Plages horaires d'intervention (*)	Traitement
S1	6h30 - 21h00	C2	4h30 - 21h00	5h00 - 21h00	Raclage et/ou sel ou bouillie de sel ou abrasif
	21h00 - 6h30	C3			
S2	7h00 - 20h00	C2	5h00 - 20h00	5h30 - 20h00	Raclage et/ou sel ou bouillie de sel ou abrasif
	20h00 - 7h00	C3			
S3	8h00 - 19h00	C3	5h30 - 19h00 Uniquement si prévision de neige	5h30 - 19h00	Raclage et/ou abrasif
	19h00 - 8h00	C4			
S4	10h00 - 17h30	C3	8h00 - 17h30 Uniquement si prévision de neige	8h00 - 17h30	Raclage et/ou abrasif
	17h30 - 10h00	C4			
S5 "Non traité"	Sans distinction	C4	NON	NON	NON, uniquement sur intervention de secours

(*) : En dehors de ces horaires, uniquement des interventions de secours aux personnes

CONNAITRE L'ETAT DES ROUTES:

- www.inforoute.cantal.fr
 Mise à jour quotidienne à 7h00 du 15 novembre au 15 mars

- répondeur téléphonique : **0820.26.15.15**



Niveaux de service de Viabilité Hivernale du réseau routier départemental

- : S1
- : S2
- : S3
- : S4
- : S5
- : Routes fermées en période hivernale
- : Route Nationale
- : Autoroute